

Les avantages secondaires d'ordre économique sont nombreux et variés, mais leur évaluation exacte est difficile. Le Comité reconnaît que certains avantages sont effectivement réalisés, mais il est également vrai que certains autres sont moins manifestes. Il existe toutefois une tendance à l'augmentation de la mobilité internationale et régionale, bien qu'il soit probable devant le Comité que ce mouvement soit en partie motivé par un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le Comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

2. Pour que l'industrie touristique produise des effets considérables et durables, le Comité estime qu'une plus grande proportion des produits dont elle a besoin, depuis les denrées de consommation jusqu'aux matériaux de construction, devraient être des produits locaux, plutôt que des importations, comme c'est généralement le cas actuellement. Sans doute, faudrait-il surtout que les gouvernements locaux stimulent la production et l'achat sur place, tout en orientant le goût des touristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

3. A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des arguments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

### Les transports et les communications

1. Le Comité est encouragé par le progrès réalisé à l'égard d'un certain nombre de questions relatives au transport et aux communications depuis la Conférence de 1966 et il estime que ce secteur continuera d'être un élément important de l'aide au développement accordée par le Canada aux pays antillais.

2. Le Comité a approfondi la question du transport direct entre le Canada et les Antilles, question abordée à la Conférence de 1966. A cause du rapport étroit entre cette question et les possibilités d'échanges commerciaux, le Comité croit que toute la question du transport direct pourrait très bien faire l'objet de nouveaux pourparlers multilatéraux avec les gouvernements des Antilles.